rocès-verbal

urier extraord rail, après avo l'on assure qui icy, & men nt fur fa route Beaugency d ; ils demande mesures telle es troubles. le ministre à Perpignan n des grains, over de tous u'on avoit con ministre termin ablicité à de te

du départemen griculture & d du ci - devan la parole : enfin

n prévenir l'en

à ce que Loui

ESTIER

I S.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ÉTRANGERES.

Du VENDREDI 30 Novembre 1792, 1 an premier de la République.

Ayant annoncé dans les numéros précédens, que la nouvelle Société s'étoit chargée, auprès des Rédacteurs de l'ancienne Gazette univerfelle, qui ne doit plus reparoître, de fournir la nouvelle Feuille à leurs Abonnés; ceux d'entr'eux dont l'abonnement finissoit le dernier août, recevront cette Feuille jusqu'au 5 Décembre; ils sont priés de renouveller leur sous fouscription avant cette époque, afin que leur service n'éprouve aucune interruption. Le citoyen Mones Tern, Député de la Lozere, continuera toujours la rédaction particulière des articles des Séances de la Convention nationale, dont il est chargé, & on v verra développés sans cesse les principes de liberté & d'égalité, sur lesquels va être fondée la République Françoise.

Le Bureau des Nouvelles politiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, pres celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulieres.

### SUEDE.

De Stockholm, le 2 novembre.

TER on a donné ici un opéra intitulé, Christine, auquel le régent & le jeune roi se trouvoient. Cet opéraétoit pré-cédé d'un prologue, dont dissérens endroits relatifs à la liberté, ont été vivement applandis. A chaque fois le régent. s'est levé, & a été le premier à montrer sa satisfaction.

#### POLOGNE.

De Varsovie, le 3 novembre.

On dit que la cour de Vienne a rendu aux Turcs la forteresse de Choczim & le Raya. Le Raya contient quatre-vingt à cent villages, le sol en est très-fertile, particulièrement pour les haras & la nourriture des bestiaux.

On assure que le nouveau traité entre les émigrés polonois qui se trouvoient à Leipzig, a été conclu & signé, & qu'ils se sont promis une union inséparable. Après quoi ils sont partis, les uns pour l'Angleterre, les autres pour la France & divers autres endroits. Quelques-uns cependant sont retournés en Pologne pour y faire revivre, quand ils le pourront, la constitution de 1791.

## AUTRICHE.

De Vienne, le 10 novembre.

Notre cour a fait remettre ces jours derniers une note à tous les ministres des cours d'Italie, par laquelle S. M. I. les engage de la maniere la plus pressante de fournir d'effi-caces secours à S. M. sarde, afin de pouvoir s'opposer d'une maniere efficace aux progrès des armes françoiles; & d'être de leur côté sur leur garde pour que les armes & les principes de la nation françoise ne puissent y pénétrer.

Il se trouve en marche pour la Lombardie six bataillons

d'infanterie & trois escadrons de cavalerie, avec l'artillerie nécessaire; mais un corps de dix mille hommes, tant allemends que hongrois, ont ordre de se tenir prêts à partir au l

premier ordre. C'est le prince Hohenlohe qui aura le commandement général de ces troupes. Le feld maréchal baron Devins remplacera le prince de Hohenlohe dans le commandement de l'armée combinée.

Les évêques de Mayence & de Treves sont attendus ici de jour en jour, & leurs appartemens sont déja préparés au cette u impérial.

Les Tures précontens qui se trouvent à Belgrade, ont pris

Les Turcs mécontens qui se trouvent à Belgrade, ont pris, à sorce armée, les retranchemens extérieurs de cette ville, & le pacha qui y commande a été obligé de leur céder le reste des retranchemens & même de se mettre à leur tête.

Plus de six mille émigrés françois, qui ont été renvoyés de l'armée combinée, ont pris service dans le régiment de cavalerie de la Tour, & dans les cinq autres régimens de Wallac, infanterie.

#### BOHEME.

De Prague, le 10 novembre.

Ce qu'on a dit, dans quelques papiers publics, sur l'émeute qui doit avoir eu lieu dans cette ville, est tout-à-sait controuvé & sans fondement.

## ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, le 7 novembre.

On forme ici un grand magasin impérial, & l'on prétend que l'empereur doit, comme protecteur, couvrir cette ville avec un corps considérable de troupes.

De Francfort, le 16 novembre.

(Extrait de la gazette de Hambourg).

Les François tiennent ici une conduite exemplaire, & tout le monde se loue d'eux. J'ai logé chez moi un jeune officier bien aimable, & la nation françoise entiere paroît avoir changé de caractere : plus de frivolité, plus d'arrogance, plus de perfifflage; en un mot, les Allemands peuvent aujourd'hui les prendre pour modeles.

fix cents membres, & tous les habitans, de l'un & de l'autre fexe, y ont une libre entrée. M. Bohmer y a parlé en termes

## De La Haye, le 18 novembre.

Leurs hautes-puissances ont communiqué à l'ambassadeur d'Angleterre la déclaration suivante, en réponse à celle que S. E. a remise aux états-généraux.

« L. H. P. reçoivent avec la plus vive reconnoissance les nouvelles assurances d'amitié qui leur sont offertes de la part de sa majesté britannique, ainsi que sa résolution de sécuter dans tous les temps, avec la bonne-soi la plus scrupuleuse, tous les différens articles du traité conclu en 1788 entre sa majesté & la république. Les états-généraux n'ont jamais douté des sentimens généreux de la majesté britannique; mais sa présente déclaration est faite pour inspirer la plus des construires de la P. & augmenter sil se par vive reconnoissance à L. H. P., & augmenter s'il se peut

leur attachement pour elle.

"Les Etars-Genéraux font, ainsi que S. M., persuada qu'il n'existe aucune raison de supposer aux puissances bellise rantes des intentions hostiles contre la république, & L. H. P. croient avec elle que la conduite & la neutralité qu'elles om observées de concert, sont suffisantes pour éloigner à m égard la plus légere appréhension.

» A l'égard de la tranquillité intérieure de la république, L. H. P. sentent parsaitement la nécessité d'assurer aux lab tans des Provinces-Unies un bien aussi précieux; elles nené gligeront rien pour atteindre un but si salutaire.

" Les Etats-Généraux ont déja pris, de concert avec l Provinces-Unies, les mesures les plus efficaces pour mair tenir la tranquillité si nécessaire dans les circonstances prosentes. Ils ont la satisfaction de pouvoir assurer S. M. que succes a pleinement couronné leurs efforts, & ils se flatte qu'avec l'aide de la Providence, ils seront aussi heureux l'avenir

» Enfin, L, H. P. n'hésitent pas de déclarer qu'elles son autant persuadées que S. M. que rien n'est plus propre contribuer au bonheur & à la prospérité des deux nation que la continuation de cette union intime établie entr'elle à que L. H. P. ne négligeront aucune occasion de renser cer, pour le maintien des droits & des intérêts respectifs de deux pays, ainsi que pour la sûreté & la tranquillité général de l'Europe.

Signe, W. WASSNAER. Contre-signe, H. FAGEL

#### FRANCE.

## NOUVELLES DES ARMÉES.

Les commissaires de la convention, à l'armée des Alps écrivent de Nice que les habitans de cette contrée sont au més du meilleur esprit. Les assemblées primaires ont été ou voquées; les commissaires ont recommandé que la plus grand liberté préfidât au choix du gouvernement que ce peupli voudra se donner.

Les commissaires, avec une partie de l'armée, la socient populaire & tous les corps administratifs, ont affisie à fête qui a été célébrée pour planter l'arbre de la liberté. La monumens de la tyrannie & de la féodalité ont été détri aux cris mille fois ré, étés de vive la république françois. Le maire de Nice, élevé par Amédée à la rifible diginal de baron, en a déchiré le diplôme devant un peuple in

Le géréral Anselme ayant appris le 18, à trois heures foir, que son ayant-garde, composée de 3 mille homme & placée à Sospello, avoit été suprise & repoussée jusque trois lieues, partit fur le champ avec 16 cents hommes

fort amers contre l'électeur, & a été fort applaudi par plus de cent membres du club, parmi lesquels se trouvoient plusieurs courtisans du ci-devant électeur. Le conseiller Wette-kind a proposé de demander au général Custine la liberté de la presse, & qu'on soit obligé de tenir publiquement les conseils d'administration. ANGLETERRE.

## De Londres, le 23 novembre.

Le feu de la liberté, semblable à une étincelle électrique? parcourt avec rapidité la chaîne politique de l'Europe, & communique à tous les peuples un grand enthousiasme.

Ce que les Brabancons ont si long-tems desiré est ensin arrivé : l'empereur, en voulant favoriser la tyrannie, a nonseulement épuisé les sources de son revenu, mais encore hâté l'instant de la perte de plusieurs belles provinces qui en formoient la meilleure partie.

On peur donc affurer que les Autrichiens sont entiérement chasses des Pays-Bas: Anvers, cette ville autresois si riche & si commercante, peut encote espérer de jouir de son ancienne opulence.

Les nouvelles répétées des succès des armées françoises font baisser nos sonds; nous n'en pouvons deviner la raison. Les sommes confidérables que l'on sait passer ici pour les mettre en sureté, devroient produire un effet contraire.

Les gens riches de ce pays-ci ne sont pas non plus sans inquiétude; les propriétaires & les capitalites paroissent prendre un égal intérêt aux événemens : c'est qu'on ne doute gueres que la Grande-Bretagne ne soit bientôt obligée de renoncer à son système de neutralisé, & de se coaliser avec quelquesunes des puissances du continent; mais comme le peuple & la cour ont des intérêts bien différens l'un de l'autte, notre gouvernement n'adoptera sûrement cette mesure qu'à la der-

Le gouvernement a expédié à Woolwich l'ordre de completter sur-le-champ les deux bataillons d'artillerie qui sont actuellement en Angleterre. Des recruteurs doivent à cet effet se répandre dans tous les comtés de la Grande-Bretagne. Ces mesures n'ont pas besoin de commentaire.

Mercredi dernier, le procureur-général a requis de la cour du banc du roi, que William Duffin & Thomas Lloyd, prisonniers détenus à la Fleet, fussent charges en vertu d'une information faite contr'eux.

Le clerc de la couronne a lu la substance de cette information, qui porte que ces deux hommes qui haissent le roi, & le gouvernement actuel, & la constitution de ce royaume, ont conspiré ensemble le 24 octobre dernier, pour s'évader de la prison, & ont malicieusement & illégalement affiché sur la porte de la chapelle un libelle insame conçu en ces

" Maison à louer; ceux qui l'occupent actuellement en " mettront en possession les locataires le premier janvier 1793, " ou même auparavant, tems auquel commencera la pre-" nuiere année de la liberté en Angleterre. La république de France ayant renv rfé le desportime, le glorieux exemple donné par les François, & leurs succès contre les tyrans, ont rendu ces infâmes Bastilles désormais inutiles en Eu-

Leur plaidoyer tendoit à prouver qu'ils n'étoient pas cou-

4 pie mani atten du c

Nº. 16.

Félic corps leur o comp fur le décla

mini Leci tenai cutif dent brûle s'eft pour pent & la vien

bats Le se tr aux . faites lerm

tion

A: Billa Gery fans Dant défig 820 2 m

Mara

miai

man

niers niers Forc

In de 1 géné faite

l'ambaffadeur se à celle que

nnoissance les rtes de la part ion de écuter fcrupuleuse. 1788 entre h n'ont jamais britannique; spirer la plus er sil se peut

A., persuade Tances bellige e, & L. H. P. ité qu'elles on éloigner à cet

la république, urer aux ha x; elles nené. re.

ncert avec k s pour main onstances pro er S. M. quel ils fe flatte Mi heureux

er qu'elles fon plus propre deux nation blie entr'elle ion de renfor ts respectifs la quillité général

NAER. I. FAGEL

ÉES.

née des Alpes ntrée font an res ont été con ie la plus grant que ce peup

mée, la sociét ont affisté à e la liberté. Le ont été détru lique françoise un peuple in

trois heures mille homme epoussée jusque ents hommes

4 pieces de canon pour la secourir. Le 19, il en envoya chercher mille autres pour les placer entre lui & Nice maniere à pouvoir les appeler au besoin. Les commissaires attendoient des nouvelles ultérieures que le prompt départ du courier les a empêchés de transmettre.

De Paris, le 30 novembre.

Les citovennes Louise-Adele-Eeu énie Egalité, Stéphanie-Félicité Silléry, & Honriette Sercey, se sont présentées au corps municipal. & lui ont déclaré que s'étant absentées pour leur éducation, elles ne peuvent être regardées comme émigrées, & que c'est par respect pour la loi qu'elles s'engagent à sortir du territoire de la république, si illes ne sont pas comprises dans l'exception que fera la convention à son décret sur les émigrés.

e corps municipal a ordonné de leur donner acte de leur déclaration, pour leur servir & valoir ce que de raison.

les Jacobins ont rejetté de leur so ciété les citoyens Roland, ministre de l'intérieur, Lanthenas, Louvet, Girey - Dupré. Le citoyen Bentaboles a dénoncé à cette société un écrit contenant un projet de constitution, par lequel le conseil exécut f resteroit en place pendant quatre ans, & dont le président seroit nommé pour dix. Il a demandé que cet écrit sût brûlé: à l'instant il a élé mis en lambeaux. Le cit ven Chabot s'en él vé avec force contre ce mouvement patriotique. « C'est pour les principes, a-t-il dit, que je prends la parole : si on peut vous attaquer par des faits, vos ennemis triomphent, & la liberté est perdue. Je demande qu'on censure ceux qui viennent de se permettre un acte d'autorité ». Cette invoca-tion des principes a paru trop sévere; &, après quelques débats, la société a passé à l'ordre du jour.

Le fameux banquier Durvey est en état d'arrestation; il se trouve compromis dans les nouvelles pieces découvertes aux Tuileries par le ministre de l'intérieur.

Le club de Meta, après avoir examiné les dénonciations faires par le général Custine, a décidé que le général Kellermann devoit être mis en état d'arrestation.

#### COMMUNE DE PARIS.

Les 48 sections ont fourni 10 mille 223 votans pour l'élection du maire de Paris.

Antoine, 15 voix; Antonelle 12; Bailly, ex-maire, 2; Billaud-Varennes, 4; Bouché-Réné, 13; Chabot 2; Cahier-Gerville, 28; Chambon, médecin, 3 mille 632; idem, fans défignation, 299; Chaumel, 28; Collot d'Herbois, 2; Danton, 2; d'Ormesson, ex-contrôleur, 27; idem, sans désignation, 40; Egalité, 5; Fauchet, évêque, 1; Fréteau, 820; Hérault de Séchelles, 30; Luillier, accusateur public, 2 mille 491; idem, sans désignation, 750; Momoro, 110; Marat, 15; Manuel, 18; Panis, 16; Pétion, 10; Roland, ministre, 3; St-Fargeau, 15; St-Felix, 1; Santerre, commandant, 19; Target, 180.

Etat des prisons.

Il reste à l'Abbaye 71 soldats & 20 particuliers; 3 prisonniers ont été transférés à la Conciergerie. Il y a 20 prisonniers à Ste-Pélagie, 75 à la Force, 34 au petit hôtel de la Force, & 150 à la Conciergerie.

## CONVENTION NATIONALE. Supplément à la séance du mercredi 28 novembre.

Immédiatement après la lecture du mémoire du ministre de l'intérieur fur les fubfiltances, Santerre, commandant-général, a paru à la barre. « La tranquillité la plus par-faite, a-t-il dit, regne dans Paris: personne n'a proposé de saire tirer le canon d'allarme; personne, j'en réponds sur ma tête, ne le fera tirer que vous ne l'ayez ordonné: je n'aime pas le généralat; jaime l'égalité: je resterai à mon poste tant qu'il y aura du danger à y rester; après cela, je retournerai vendre de la biere, comme je l'ai dit plufieurs sois. Le grand moyen de contre-révolution qu'on em-ploie aujourd'hui, c'est de répandre de sausses allarmes. Je ne fuis d'aucun parti; je n'ai d'autre ambition que celle de fervir ma patrie. Quand la convention voudra, les loix feront exécuté s: avec la convention, je voudrois mener toute l'Europe. Les troubles n'arrivent que parce qu'on les annonce; il est dangereux que les ministres viennent ainsi jeter des allarmes ».

La convention, fatisfaite de l'explication donnée par le patriote Santerre, a passé à l'ordre du jour, en renvoyant le némoire de Roland aux comités d'agriculture & de sureté générale réunis.

Décret sur le droit d'enregistrement, rendu dans la même séance.

Art. Ier. Les effets publics au porteur, soit ceux sur l'étar, soit ceux des compagnies & sociétés d'actionnaires, soit les actions d'affociations de rentes viageres sur pluficurs têtes réunies, qui n'ont pas été visés encore, pourront l'être pendant les trois mois de la publication du présent décret, sans que lesdits effets puissent néanmoins être négociés ou cé és avant d'avoir été enregistrés & visés. Ceux qui seront présentés au visa dans le premier mois, acquitteront le drest d'enregistrement sur le pied de 15 sous par cent livres : la perception sera du double dans le second mois, & du triple dans le troisieme mois.

II. Sont exceptés les reconnoissances d'actions de l'ancienne ompagnie des Îndes, en dépôt dans les bureaux de cette compagnie, appellé le dépôt d'hypotheque, & les billets d'annuités au porteur, donnés en rembourfement de l'emprunt de 70 millions, restés en dépôt à l'administration de la casse d'escompte; tous lesquels effets seront enrégistrés, sans déplacer, par les préposés de la régie, & visés avec énonciation des nons, prosession & donnés des propriétaires, dans les trois mois, sans acquitter aucun droit.

III. Tous lesdits effets qui se seront trouvés sous le scellé pendant les trois mois, seront enregistrés & visés sans droit dans le mois qui suivra la levée du scellé. Tous les estets qui n'auront pas été enregistrés dans ces délais, seront de nulle valeur pour ceux dus par le tréfor public, & seront consis-qués par ceux dus pour des sociétés & compagnies d'action-naires; à peine, par les administrateurs de ces compagnies, qui paieroient les susdits effets, de payer deux sois.

Article décrété le 27 novembre 1792.

"Le pouvoir exécutifiera chargé de notifier aux puissances étrangeres que la république ne reconnoîtra comme minifire public aucun émigré, fût-il naturalifé chez la puissance qui l'enverroit; & qu'elle ne fouffira aucun émigré, fous quelque titre que ce puisse être, à la suite d'un ministre public ».

(Presidence du citoyen Grégoire.)

Ceance du jeudi 29 novembre. On a fait lecture d'une adresse de la société des arais de Manchester, en Angleterre. Cette société termine cette adresse en conseillant à la nation françoise de suspendre toue communication avec le cabinet britannique, & de ne pas traiter avec l'envoyé Lindsey, jusqu'à ce que ce cabinet ait reconnus la souveraineté du peuple françois, & qu'il ait chassé l'inrigant Calonne, ce partifan du despotisme, cet agent des conspirateurs d'outre-Rhin. — On a applaudi à la lecture de cette piece, & l'impression en a été décrétée.

Le ministre des contributions publiques a envoyé un mémoire sur les moyens de prévenir l'émission des faux assistants.

Le général de l'armée des Alpes, Kellermann, écrit de Paris, en date de ce jour, qu'avant de partir il auroit bien desiré présenter à la convention l'hommage de son dévouement. " Mais, dit-il, les momens des mandataires du seuple sont précieux; un vieux soldat connoît le prix du temps. Je vais porter aux Romains la liberté dont jouirent leurs ancêtres: guerre aux châteaux, paix aux cabanes, protection aux monumens des arts; telle fera la regle de ma conduite. Si je fuis calomnié près de vous, ou rejetez la calomnie, ou mettez-moi à portée de répondre aux calom-

Le ministre de la guerre envoie deux lettres : dans l'une, il annonce que Dumouriez l'a sommé de communiquer à la convention la lettre sur le comité des achats; dans l'autre, il dit qu'ayant été appellé au comité de la guerre pour donner des explications relatives aux plaintes de Dumouriez, il n'a pu donner toutes celles qui étoient nécessaires : il demande

à répondre par écrit.

Pache envoie en même tems une lettre que lui a écrite Dumouriez, en date du 25 novembre, à Saint-Tron: « Votre lettre du 22 novembre à la convention contient une dénonciation injuste, quoiqu'indirecte, contre moi : on para-lyse mes moyens au milieu de nos succès ; on m'a laissé sans payeurs & sans numéraire : je ne m'en prends pas à vous,

je vous conserve toute mon estime ».

A cette lettre, Pache joint une copie de celle qu'il a écrite à Dumouriez, pour lui faire part que les ministres de l'intérieur, de la marine & de la guerre se sont concertés pour faire un comité d'achats. « L'ensemble que cette mesure doit mettre dans les opérations sur les substitances, détruira, dit le ministre, toutes les inquiétudes des généraux : je vous envoie le républicain Filtz, qui se concertera avec vous au nom de ce comité ».

Toutes ces pieces ont été renvoyées aux différens comités

qu'elles concernent.

Le bruit s'est répandu depuis quelques jours, & dans Paris, & dans les départemens voisins, qu'un citoyen, appellé Lacroix, prévenu d'avoir fabriqué de faux certificats, avoit été mis en arrestation par ordre de la commission des douze; & les calomniateurs ont ajouté que ce prévenu étoit le citoyen Lacroix, député à la convention. Lacroix avoit obtenu un congé de quinze jours : ses amis lui ont sait part de la calomnie dont il étoit l'objet ; il est accoura de son département; il a paru à la convention; sa présence seule répondoit à tout; mais ne croyant pas cette espece de justi-fication suffisante, il s'est élevé avec énergie contre les hommes qui s'attachent à perdre les vrais amis du bien

Goupilleau a annoncé qu'il étoit aussi du nombre des cinq députés qu'on a dit avoir été conduits à l'Abbaye par ordre de la commission, il s'est étonné de ce que Roland n'avoit pas publié fi des membres de la convention étoient ou non compromis dans les papiers trouvés aux Tuileries,

Treilhard & Camus ont aussi annoncé qu'ils faisoient nombre

parmi les députés qu'on disoit arrêtés. La convention, sur la motion de Bréard, a décrété que la commission des douze seroit tenue de déclarer si quelquesuns de ses membres étoient compromis dans l'affaire de Louis

Capet, & qu'elle feroit fon rapport général lundi prochain.
Lebrun, ministre des affaires étrangeres, écrit pour réclamer, en faveur des agens de son département, une exception au décret qui oblige le pouvoir exécutif de rappeller tous ses commissaires ou envoyés. Le même ministre envoie

des réclamations du prince de Linange, dont les biens, fittes en France, ont été séquestrés. — Renvoyé au comité diplo-

On a chargé le comité de la guerre de faire, séance te nante, un rapport sur une lettre des commissaires à l'arme du Nord, qui se plaignent de ce que nos défenseurs sont

mal vetus.

Garran, au nom du comité de législation, a présenté un long projet qui a été décrété en entier, & qui prononce la suppression des jurés d'accusation & de jugement, créés ex traordinairement le 15 août dernier, ainsi que celle du ti-bunal criminel, établi à Paris par la loi du 17 du mêm mois. Les affaires, dont ces corps judiciaires étoient saifis, seront portées devant les tribunaux ordinaires; le pouvoir exécutif veillera à la conservation & à la translation de minutes & papiers. Le surplus du décret concerne le pais ment des membres & officiers de ces corps supprimés.

Il a été porté ensuite une autre loi, qui étend jusqu'au

premier janvier prochain le délai accordé pour la vérification des passe-ports & certificats de réfidence. Une députation de la commune de Paris a été admile la barre; elle a entretenu l'assemblée sur la rareté des sub filtances, rareté qu'elle a attribuée aux spéculations des accapareurs. Elle a demandé, au nom du conseil-général (de le commune & des commissaires des sections de Paris, que le autorités constituées sussent autorisées à taxer le prix des grain

La convention a décrété que, sur le champ, la discussor service sur la question des subsistances. Saint-Just discours qui a été sort au discours qui au discours qui a été sort au discours qui au discou prononce, fur cet objet, un discours qui a été fort applaudi, & qu'il a fait fuivre d'un projet dont voici la suit tance: 1°. Vendre les biens des émigrés, & convertir la annuités en contrats. 2°. Percevoir l'impôt foncier en nature. & en rassembler les produits dans des greniers public 3°. Publier & afficher une inftruction fur la libre circulation des grains & objets de subsissance. 4°. Déclarer, d'une miere solemnelle, que la circulation est libre dans l'intérier de la république. 5°. Faire une loi qui consacre la liberté à la navigation sur les rivieres, & qui mette le commerce son la fauve-garde du peuple.

Le général Valence écrit, en date du 25 novembre, quartier-général de Valogne, que, malgré la difficulté da chemins, il a fait venir de l'artillerie de fiege pour batte le château de Namur. Une batterie de fix mortiers est de établie. L'artillerie du château avoit tiré sur les avenues d la ville; Valence en a porté des plaintes ameres au commandan ennemi, qui lui a offert en réponse de faire pendre les c nonniers: Valence s'est contenté de l'offre, sans en demande

l'exécution.

La société de Belfust, en Irlande, envoie une adresse

félicitation sur les progrès des armes françoises.

La commission des douze, par l'organe de Rulh, demande un sursis à l'exécution du décret, qui sui enjoint de déclar si quelques députés sont conpromis dans les papiers soumi à son examen : l'exécution de ce décret donneroit l'éve aux conspirateurs qui échapperoient peut-être au glaive d la loi : dans ces papiers on voit des citoyens désignés, le uns nominativement, d'autres d'une manière vague : il fau attendre le rapport de l'ensemble de toutes les preuvos pour inculper les uns & disculper les autres. Cette explica-tion a paru suffisante.

Séance levée à quatre heures & demie.

MONESTIEM